

RENOVATION THERMIQUE : LES OBLIGATIONS DEPUIS LE 01/01/2023

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Etre à jour des évolutions réglementaires au 1er janvier 2023 en matière de rénovation des bâtiments existants, des constructions neuves et des extensions d'habitation Faire le point sur l'actualité de la rénovation énergétique : audit énergétique réglementaire et non réglementaire, MaPrimeRénov version 2023, interdiction de louer les passoires thermiques, gel des loyers, DPE opposable, « mention déchets » sur les devis et factures
PUBLIC	Artisans et salariés du bâtiment, chefs d'entreprises et encadrement commerciaux, maître d'œuvre intervenant en rénovation.
PRE-REQUIS	Aucun
EVALUATION	Questionnaire à choix multiples. Attestation de fin de formation.
METHODES	Apports du formateur, diaporamas, Formateur spécialisé en rénovation thermique et réglementation construction (Taux de satisfaction : 96% ; Taux de d'abandon : 0%)

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

Règlementation thermique au 1er janvier 2023

Bâtiments existants : évolution de la RT élément par élément

Location : critères énergétiques de décence du logement

Bâtiments neufs RE2020 : entrée en vigueur des extensions

Incitations à la rénovation

MaPrimeRénov version 2023

Nouveau : Eco PTZ Prime Rénov'

Nouveau : les CEE "coups de boost"

Label de rénovation énergétique et environnemental

Le point sur les nombreuses et récentes évolutions

La chasse aux passoires thermiques :

- Gel des loyers,
- Autorisation préalable de mise en location,
- DPE opposable,
- Mention « déchets de chantier » sur les devis et factures

QCM de contrôle des connaissances